

LA PARTICIPATION DE NOTAIRES DANS UN ACTE : ATTRIBUTION DES MINUTES, PARTAGE DES ÉMOLUMENTS ET HONORAIRES

PRÉAMBULE

- ◇ Présentation du Règlement Professionnel du Notariat
- ◇ Abrogation du RN et RIC du 22 mai 2018
- ◇ Entrée en vigueur
- ◇ Cas des dossiers initiés antérieurement

RÈGLEMENT PROFESSIONNEL DU NOTARIAT

- ◇ Principes régissant la profession de Notaire
 - Les actes
 - Le concours et la participation

RÈGLES D'ATTRIBUTION DE LA MINUTE D'UN ACTE

- ◇ L'attribution des minutes
 - Règles générales
 - Règles particulières
- ◇ Répartition des tâches entre le notaire
- ◇ Tableau d'attribution des minutes

LES RÈGLES DE PARTAGES DES ÉMOLUMENTS

- ◇ Principes du partages entre notaires
 - Émoluments et honoraires
 - Règles particulières applicables aux successions ouvertes avant le 23 mars 2007
 - Cas d'application des règlements du Conseil Régional ou de la Chambre
 - Difficultés d'interprétation
- ◇ Gestion des émoluments en participation
 - Suivi des facture et mentions obligatoires
 - Enregistrement comptable

CAS PRATIQUES

- ◇ Partage des émoluments dans les cas suivants :
 - Vente
 - Attribution de la minute au notaire de l'acquéreur
 - Attribution de la minute au notaire du vendeur
 - Vente contenant un prêt avec intervention du notaire du prêteur
 - Attribution de la minute au notaire de l'acquéreur
 - Attribution de la minute au notaire du vendeur
 - Partage de succession
 - Partage en vue d'un divorce
 - Crédit-bail contenant une caution

DOCUMENTATION

- ◇ Tableau récapitulatif du partage des émoluments et honoraires
- ◇ Attribution de la minute d'un acte de vente

CODE FORMATION : TAX14

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau : Intermédiaire

Prérequis :

Pratiquer la taxe, Maîtriser la taxe des actes courants

Public concerné :

Notaires et collaborateurs maîtrisant la taxation et la fiscalité des actes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre les articles du règlement professionnel du notariat ;
Savoir identifier l'attributaire de la minute ;
Etre capable de distinguer les conventions concernées par le partage ;
Pouvoir déterminer la part revenant au notaire en participation

COMPÉTENCES VISÉES

Identifier les conventions donnant lieu à partage des émoluments ;
Appliquer le règlement professionnel du notariat ;
Etre autonome dans la gestion des participations entre notaires

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.
SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.